



Perte e servitude de passage

Par picou65

Bonjour ,

La maison mitoyenne de la notre à perdu sa servitude de passage par l'acquisition d'un terrain lui permettant d'y accéder .Il subsiste un portail entre nos deux maisons . Depuis le décès de notre voisin , la maison est en vente.puis-je demander aux nouveaux propriétaires de remplacer ce portail par un mur ?

Merci